



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 22 janvier 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

4815, rue des Grèbes :

La demande vise à rendre réputée conforme la superficie de la cour arrière à 38 % de la superficie totale du lot au lieu de 40 % minimum comme l'exige le Règlement de zonage n° 485-80.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 26 décembre 2018

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca